

SNES Champagne-Ardenne

STAGE ACADEMIQUE CPE (OUVERT A TOUS)

Le Jeudi 26 MARS 2015 à REIMS
au siège du SNES (37 rue Ponsardin) de 9h30 à 17h00

⇒ **Actualisation de la circulaire de 1982,**
⇒ **Ou en sommes nous ?**

L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 26 FEVRIER 2015** (soit le 20 février en raison des congés). Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.
Etablissement.

à M. Le Recteur
Sous couvert de
M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date et signature

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués, essayez de vous grouper. Le repas pourra être pris en commun, **une participation de 5 € est demandée**. Il est essentiel de vous inscrire pour le repas.

STAGE CPE - JEUDI 26 MARS 2015

Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70 ou par mail : cpe@reims.snes.edu

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Prendra le repas de midi (une participation sera demandée) : oui non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.